Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260305-20260107-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Délibération n°2026-01-07

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-sept heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 27 février 2026 qui leur a été adressée par Madame Marie-Paule BELLEGO, Première Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 14

Présents :

Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET, Pierre SOKOLOFF, Christophe TATTEVIN

Absents ayant donné pouvoir :

Philippe LE BÉRIGOT a donné pouvoir à Marie-Paule BELLEGO

Régis TALHOUARNE a donné pouvoir à Philippe MORVANT

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

Secrétaire de séance : Maryse COHEN

Cotisations 2026 de la Commune

Madame Marie-Paule BELLEGO propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2026.

- **Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan** : le montant 2026 est de 226,45 €
- **Association Les Iles du Ponant** : le montant 2026 est de 6 755.55 (4,35€ par habitant sur la population DGF 2025 (1 553)
- **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement** : le montant 2026 est de 220.50 €
- **Association des Maires ruraux du Morbihan :** le montant 2026 est de 145 €
- **Paysages de mégalithes :** le montant 2026 est 3 000 €
- **Savoir-faire des îles du Ponant :** le montant 2026 est 500 €
- **Association morbihannaise des plus belles baies du Monde :** 155 €
- **Syndicat mixte Vigipol :**450,37 € (0.3 € par population dgf 2025)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission Activité Économiques Tourisme et Finances du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260305-20260107-DE

Le conseil municipal :

APPROUVE les adhésions proposées et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant les adhésions ci-dessus.

Ile-aux-Moines, le 09/03/2026
Pour le Maire empêché ;
La Première Adjointe,
Marie-Paule BELLEGO.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Maryse COHEN

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 10/03/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.